

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### AUTORISATION D'EXPLOITER

La commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) examinera les demandes d'autorisation d'exploiter suivante lors de sa réunion du **28 septembre 2010** :

Exploitations concernées :

Localisation	Surface (ha)	Propriétaires	Type de reprise	Date d'enregistrement
LABARRERE	49,23	DE BENGY Marguerite	fermage	14/06/10
CATONVIELLE, RAZENGUES, ROQUELAURE-ST- AUBIN	38,02	LAHIRLE Josette	fermage	14/06/10
CHELAN, MONT- d'ASTARAC	45,08	COUZINET Sonia	Fermage	15/06/10
CONDOM	95,88	FARRE Georges, Max	propriété	09/06/10

La date d'enregistrement ouvre une période de publicité de 3 mois pendant laquelle aucune décision ne peut être prise sur la destination de la parcelle.

Dépôt des dossiers :

Les agriculteurs intéressés doivent faire acte de candidature en fournissant un dossier complet. Dossier disponible à la DDT et également sur le site [www.gers.developpement-durable.gouv.fr](http://www.gers.developpement-durable.gouv.fr) rubrique professionnels/agriculteurs.

DDT 32  
Direction Départementale des Territoires  
19, Place de l'Ancien Foirail – BP 342 - 32007 AUCH Cedex  
Tel : 05.62.61.53.00  
Fax : 05.62.61.47.70

Contact Presse  
Bureau de la communication interministérielle et des systèmes d'information  
Tél. 05.62.61.43.68  
Fax. 05.62.61.47.09